

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/07/2025 - 7530 - 2019 B 00117 - 847 765 641 - HOLDING LOGIK

Bilan

BIEN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 119 314		2 119 314	2 118 814
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 119 314		2 119 314	2 118 814
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	253 480		253 480	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	472 938		472 938	468 555
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	726 418		726 418	468 555
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 845 732		2 845 732	2 587 369
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

	31/12/2024	31/12/2023
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 636	45 476
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	829 597	
Report à nouveau		503 552
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	364 781	343 205
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 257 015	1 892 233
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	582 875	692 537
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 210	2 599
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880	
Dettes fiscales et sociales	752	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	588 717	695 135
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 845 732	2 587 369
(1) Dont à plus d'un an (a)	470 972	695 135
(1) Dont à moins d'un an (a)	117 745	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

GF

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total produits d'exploitation (I)		
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	5 492	5 103
Impôts, taxes et versements assimilés		-103
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total charges d'exploitation (II)	5 492	5 000
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 492	-5 000
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	378 810	363 007
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 989	1 149
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	385 799	364 156
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	14 773	15 950
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	14 773	15 950
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	371 026	348 206
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	365 533	343 205

Gf

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices (X)	752	
Total des produits (I+III+V+VII)	385 799	364 156
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 017	20 951
BENEFICE OU PERTE	364 781	343 205

CP

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL HOLDING LOGIK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 845 732 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 364 781 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 118 814	500		2 119 314
Total	2 118 814	500		2 119 314
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 119 314

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			500	500
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			500	500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

		Capitaux propres (au 31/12/2024)	Participations (en %)	Résultat net (au 31/12/2024)
- Filiales (détenues à + 50 %)				
LOGIKINOV 14120 MONDEVILLE	15 000	1 483 694	100,00	384 566
SCI SCI LOGIKMUR 14120 MONDEVILLE	2 000	107 720	99,00	59 122
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL MANCHE FERMETURES 50000 ST LO	10 000	242 662	33,34	203 965
SCI 26 BIS & ASSOCIES 14600 EQUEMAUVILLE	1 000	15 976	50,00	12 235
SARL SARL FENETRES FERMETURES ET ASSOCIE 14600 EQ	10 000	268 528	49,00	161 223
SAS FRANCE FENETRES 95370 MONTIGNY LES CORMEILLE	50 000	419 902	50,00	153 618
SAS PARRAINE MON ARTISAN 14120 MONDEVILLE	1 000		50,00	
SAS FRANCE FENETRES SERVICES 95370 MONTIGNY LES C	7 500	184 467	50,00	94 560

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances	Garanties et engagements	Dépréciations
- Filiales (détenues à + 50 %)	871 980	871 980			150 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 247 334	1 247 334			228 810
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 253 480 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
--	--------------	---------------------------	--------------------------

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations
Prêts
Autres

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés		
Autres	253 480	253 480
Capital souscrit - appelé, non versé		
Charges constatées d'avance		

Total	253 480	253 480
--------------	----------------	----------------

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
--	---------

Intérêts courus à recevoir	467
----------------------------	-----

Total	467
--------------	------------

GF

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 588 717 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	582 875	111 904	470 972	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 210	2 210		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880	2 880		
Dettes fiscales et sociales	752	752		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	588 717	117 745	470 972	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

109 661

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues	2 880
Intérêts courus sur emprunts	2 210
Total	5 090

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2025

HOLDING LOGIK

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital Social : 1 000 000.00 euros

Siège Social : 100 Bis Rue DES ROCHES

14120 MONDEVILLE

RCS de CAEN N° : 847765641

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente juin.

Monsieur FICHTER GREGOIRE, gérant, seul(e) associé(e), a pris notamment la décision suivante statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

DECISION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'associé unique décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	364 781.48€
Dotation à la réserve légale	37 363.94€
Dotation des réserves facultatives	297 417.54€
Montant Brut Distribuible	30 000.00€
Retenue à la source	9 000.00€
Solde net	21 000.00€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 1 127 014.75 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé décide de mettre en distribution la somme de 30 000.00€

	Monsieur FICHTER Grégoire
Dividendes bruts taxables	30 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui
Dispense prélèvement acompte	non
Montant acompte 12.8%	3 840.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	30 000.00€

Prélèvements sociaux	
Dividendes nets à percevoir	

5 160.00€
21 000.00€

Ce dividende sera payé le 30/06/2025, par inscription en compte courant.

L'associé prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 9 000€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes si l'associé n'a pas justifié pouvoir en être exonéré compte tenu du montant de son revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2023.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales en vertu de l'article L 131-6 du code de sécurité sociale.

Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge de l'associé.

Tous pouvoirs est également donné à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale, les déclarations sociales nécessaires dans les 30 jours de la mise en distribution.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 30/06/2025**

HOLDING LOGIK
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital Social : 1 000 000.00 euros
Siège Social : 100 Bis Rue DES ROCHES
14120 MONDEVILLE
RCS de CAEN N° : 847765641

L'associé propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	364 781.48€
Dotation à la réserve légale	37 363.94€
Dotation des réserves facultatives	297 417.54€
Montant Brut Distribuible	30 000.00€
Retenue à la source	9 000.00€
Solde net	21 000.00€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 1 127 014.75 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

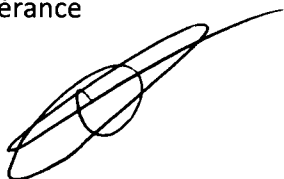
L'associé décide de mettre en distribution la somme de 30 000.00€

	Monsieur FICHTER Gregoire
Dividendes bruts taxables	30 000.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui
Dispense prélèvement acompte	non
Montant acompte 12.8%	3 840.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	30 000.00€
Prélèvements sociaux	5 160.00€
Dividendes nets à percevoir	21 000.00€

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance





SARL HOLDING LOGIK

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 €

100 Bis Rue des Roches

14120 – MONDEVILLE

R.C.S. CAEN 847 765 641

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SAS CABINET KRIBS
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



A l'associé unique de la société HOLDING LOGIK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING LOGIK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues concernant la valeur comptable des titres de participation et leur estimation.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une



fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Contest, le 27 juin 2025

SAS CABINET KRIBS

Servane D'ARVIEU
Commissaire aux Comptes

Bilan

Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	2 119 314	2 119 314	2 118 814
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 119 314	2 119 314	2 118 814
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	253 480	253 480	
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	472 938	472 938	468 555
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	726 418	726 418	468 555
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	2 845 732	2 845 732	2 587 369

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan

CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 636	45 476
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	829 597	
Report à nouveau		503 552
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	364 781	343 205
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 257 015	1 892 233
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	582 875	692 537
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 210	2 599
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880	
Dettes fiscales et sociales	752	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	588 717	695 135
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 845 732	2 587 369

(1) Dont à plus d'un an (a)	470 972	695 135
-----------------------------	---------	---------

(1) Dont à moins d'un an (a)	117 745	
------------------------------	---------	--

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
--	--	--

(3) Dont emprunts participatifs		
---------------------------------	--	--

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
--	--	--

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total produits d'exploitation (I)		
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	5 492	5 103
Impôts, taxes et versements assimilés		-103
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total charges d'exploitation (II)	5 492	5 000
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 492	-5 000
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	378 810	363 007
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 989	1 149
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	385 799	364 156
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	14 773	15 950
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	14 773	15 950
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	371 026	348 206
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	365 533	343 205

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices (X)	752	
Total des produits (I+III+V+VII)	385 799	364 156
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 017	20 951
BENEFICE OU PERTE	364 781	343 205

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL HOLDING LOGIK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 845 732 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 364 781 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 118 814	500		2 119 314
Total	2 118 814	500		2 119 314
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 119 314

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		500		500
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		500		500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales
(détenues à + 50 %)

LOGIKINOV 14120 MONDEVILLE	15 000	1 483 694	100,00	384 566
SCI SCI LOGIKMUR 14120 MONDEVILLE	2 000	107 720	99,00	59 122

- Participations
(détenues entre 10 et 50%)

SARL MANCHE FERMETURES 50000 ST LO	10 000	242 662	33,34	203 965
SCI 26 BIS & ASSOCIES 14600 EQUEMAUVILLE	1 000	15 976	50,00	12 235
SARL SARL FENETRES FERMETURES ET ASSOCIE 14600 EQ	10 000	268 528	49,00	161 223
SAS FRANCE FENETRES 95370 MONTIGNY LES CORMEILLE	50 000	419 902	50,00	153 618
SAS PARRAINE MON ARTISAN 14120 MONDEVILLE	1 000		50,00	
SAS FRANCE FENETRES SERVICES 95370 MONTIGNY LES C	7 500	184 467	50,00	94 560

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales
(détenues à + 50 %)

	871 980	871 980		150 000
--	---------	---------	--	---------

- Participations
(détenues entre 10 et 50%)

	1 247 334	1 247 334		228 810
--	-----------	-----------	--	---------

- Autres filiales françaises
- Autres filiales étrangères
- Autres participations françaises
- Autres participations étrangères

CABINET KRIDS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 253 480 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres

253 480

253 480

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

Total	253 480	253 480
--------------	----------------	----------------

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

--	--

Intérêts courus à recevoir

467

Total	467
--------------	------------

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 588 717 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	582 875	111 904	470 972	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 210	2 210		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880	2 880		
Dettes fiscales et sociales	752	752		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	588 717	117 745	470 972	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 109 661

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues	2 880
Intérêts courus sur emprunts	2 210
Total	5 090

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

--	--

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Nantissement sur les titres de participations France Fenetres et France Fenetres Services (valeur d'origine des deux emprun	800 000
Autres engagements donnés	800 000

Total	800 000
--------------	----------------

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles	800 000
---	---------

Autres informations**Engagements reçus**

--	--

Plafonds des découverts autorisés

Avals et cautions

Abandon de compte courant avec retour à meilleur fortune (filiale => SAS PARRAINE MON ARTISAN)	1 000
Autres engagements reçus	1 000

Total	1 000
--------------	--------------

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

1 000

CABINET KRIBS
COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL HOLDING LOGIK

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 €

100 Bis Rue des Roches

14120 – MONDEVILLE

R.C.S. CAEN 847 765 641

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

SAS CABINET KRIBS
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



A l'associé unique de la société HOLDING LOGIK,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE


Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Contest, le 27 juin 2025

SAS CABINET KRIBS


Servane D'ARVIEU
Commissaire aux Comptes